

## **PLU - procédure de révision allégée n°2**

Une procédure, prescrite par délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2021, est en cours.

Elle consiste à classer une partie de la parcelle AI 171 située au niveau de la route de Coudert, au sein de la zone Ub.

Cette parcelle est actuellement classée en zone agricole. Il s'agirait ainsi de permettre la réalisation d'un projet de construction à usage d'habitation.

Le dossier de révision allégée et un registre destiné aux observations sont mis à disposition du public en mairie de Treignac aux heures et jours habituels d'ouverture.